

## Fermeture exceptionnelle des services de l'Etat

La préfecture du Gers communique



Fermeture exceptionnelle des services de l'Etat

Les services désignés ci-après seront fermés au public le 15 juillet 2022 :

- la préfecture et les sous-préfectures.
- la direction départementale des territoires (DDT).
- la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP),
- la direction départementale des finances publiques (ODFIP).
- la délégation départementale de l'ARS,
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),
- la délégation militaire départementale (DMD).

Vous pouvez consulter toutes les Informations relatives à vos démarches administratives sur le site Internet de l'État dans le Gers : <http://www.gers.gouv.fr>